



Communiqué, 27 janvier 2026



Vœux du Général d'armée aérienne (2S) Gratien Maire, président de l'association Tégo

L'association Tégo a organisé sa cérémonie des vœux le 21 janvier à la Maison des Polytechniciens. À cette occasion, le général d'armée aérienne (2S) Gratien Maire, président de l'association Tégo, s'est exprimé pour faire le **bilan de l'année 2025** et évoquer les **perspectives pour 2026**.

Les tensions internationales ravivent l'éventualité d'un engagement des forces armées françaises et plus que jamais, les soldats français, marins et aviateurs doivent pouvoir être protégés et bénéficier de **l'entraide et la solidarité** qui est la marque cardinale de la communauté Défense et Sécurité. Il en est de même pour les gendarmes, les fonctionnaires de police et les pompiers confrontés à une violence de plus en plus présente sur le territoire national.

Cette élévation générale du niveau de risque rend très actuelles la préoccupation exprimée et la démarche entreprise par le colonel Nebout et le Contrôleur général Lachenaud, qui ont fondé respectivement deux associations souscriptrices, le GMPA en 1949 et l'AGPM en 1951 lesquelles ont évolué différemment.

Le GMPA est resté fidèle au mécanisme initial avec, au cours des dernières décennies, une longue collaboration avec son partenaire assureur Allianz. De son côté, l'AGPM a décidé de créer ses propres sociétés d'assurance.

Le rôle de l'association Tégo

Ces deux associations ont fusionné en 2019 pour créer une nouvelle association baptisée Tégo laquelle **a dû s'adapter pour assumer son rôle d'association souscriptrice** en organisant la

cohabitation, d'une part, de deux modes de fonctionnement et de deux cultures différentes, et d'autre part, de deux assureurs concurrents.

L'association Tégo a, de fait, occupé depuis sa création une **place singulière** dans le paysage, notamment en sa qualité **d'opérateur social affinitaire**.

En revanche, sa **mission d'association souscriptrice n'est pas ou peu connue** alors qu'elle est tout aussi importante puisqu'il s'agit de représenter les intérêts des adhérents auprès des partenaires assureurs et des pouvoirs publics en participant à l'élaboration des conditions générales des contrats d'assurance et à leurs évolutions.

L'association Tégo et ses assureurs partenaires

L'association Tégo est convaincue que le modèle constitué par une association souscriptrice et un ou des assureurs affinitaires permet d'offrir aux militaires la meilleure combinaison entre des produits d'assurance adaptés à leurs besoins aux meilleures conditions et un accompagnement social efficace. Cette mission requiert un partenariat responsable et un dialogue d'égal à égal avec les assureurs qui portent le risque.

C'est la raison pour laquelle, le président de l'association a été amené à solliciter une décision de justice pour rétablir un conseil d'administration conforme au droit, c'est-à-dire dans lequel moins de la moitié des administrateurs sont liés à l'un ou l'autre de ses assureurs partenaires.

Il est maintenant nécessaire de réfléchir à un modèle et des procédures qui permettront, à l'issue des procédures judiciaires en cours, de **coconstruire la protection assurantielle des militaires de demain**, dans une relation respectueuse du rôle et des responsabilités de chacun.

Bilan 2025 et perspectives 2026

En 2025, l'association Tégo a, par de nombreux canaux, retourné vers ses adhérents et l'ensemble de la communauté Défense et Sécurité, 5,5 millions d'euros de contributions financières auxquels se sont ajoutés 2,7 millions d'euros qui ont financé l'accompagnement humain des adhérents les plus fragilisés.

Au total, c'est **8,2 millions d'euros d'efforts produits au bénéfice des adhérents Tégo**.

Concernant les **perspectives pour 2026**, l'avenir de l'association doit se structurer autour des deux missions principales qui permettent de décliner efficacement l'objet social de Tégo : **la vie des contrats de groupe** (activité de souscriptrice) et **l'action sociale**.

L'ambition sur le premier point est de pouvoir **coconstruire et suivre les évolutions contractuelles à l'initiative des assureurs ou de l'association**. L'objectif est la performance au bénéfice des adhérents en tenant compte des réalités de marché et des attentes institutionnelles.

S'agissant de la **mission d'opérateur social**, l'objectif reste le même : **protéger les plus fragiles et se tenir aux cotés des adhérents en difficulté**. Cet objectif peut être atteint par les moyens mis

en œuvre jusqu'à présent, mais il est nécessaire, six ans après la création de Tégo, de s'interroger sur l'adaptation de ces moyens.

La réflexion sera menée tout au long de l'année, en veillant à ce que les fondamentaux de l'association soient préservés et que les futurs choix amènent la plus grande efficacité dans un univers associatif et institutionnel qui évolue au rythme élevé du contexte d'emploi des forces.

Cette ambition traduit la volonté de l'association Tégo de **jouer un rôle majeur auprès des institutions et des associations partenaires**. Cette détermination reste intacte et se manifestera encore en 2026 en poursuivant les actions habituelles et en innovant pour se maintenir au niveau des attentes qu'expriment les interlocuteurs de l'association.

Découvrez la vidéo du discours de Gratien Maire.

Contact presse :

Caroline OGEREAU : caroline.ogereau@associationtego.fr

À propos de l'association Tégo :

L'association Tégo (1,2 million d'adhérents) est une association à but non lucratif qui œuvre pour la protection sociale complémentaire des militaires.

Pour cela, l'association Tégo a souscrit des contrats de groupe auprès d'assureurs affinitaires qui prennent en charge le risque militaire (prévoyance) et qui proposent des garanties adaptées aux ressortissants des forces armées et des ministères chargés d'une mission de sécurité.

Dans le même temps, sur ses fonds propres, l'association Tégo assume une mission d'opérateur social au bénéfice de ses adhérents et, plus largement, de la communauté Défense et Sécurité.

www.associationtego.fr
